



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 DECEMBRE 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

Convocation du 30 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le 4 décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,
Messieurs Diogène BATALLA, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Philippe DRAIS, Sylvie DESBOURDELLE, Isabelle MORESI (Pouvoir donné à Jean-Marie LEYGONIE), Thomas ALESSI, Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à Aymeric GIRARDON)

Absent :

**2020-68/ DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DEMANDE D'OUVERTURE LE
DIMANCHE POUR LES MAGASINS FLEURINOIS**

Rapporteur : M.BATALLA

L'arrêté préfectoral 69-2020-11-27-001 du 27 novembre 2020 a autorisé l'ouverture des commerces pour fin novembre 2020 et décembre 2020 dans le cadre de la lettre ministérielle du 25 novembre 2020.

La Préfecture, par courrier reçu le 1er décembre 2020, sollicite l'avis de la mairie concernant l'ouverture des commerces les dimanches du mois de janvier 2021 suite à la demande du Conseil du Commerce de France et l'Alliance du Commerce dont vous trouverez les courriers ci-joint.

La fédération des coiffeurs n'étant pas citée dans ces demandes, il est également proposé au conseil municipal d'autoriser ce commerce à ouvrir les dimanches de décembre afin de pouvoir répondre à la demande des clients avant les fêtes tout en maîtrisant le flux des personnes pouvant accéder aux locaux eu égard au respect du protocole sanitaire.

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour et une abstention :

➤ d'émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces les dimanches du mois de janvier pour tenter de minimiser les pertes financières engendrées par la crise sanitaire et mieux réguler le flux de clients,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ d'autoriser l'ouverture du salon de coiffure de Fleurieux, si la propriétaire le souhaite, les dimanches du mois de décembre pour pouvoir répondre aux demandes de sa clientèle et mieux gérer le flux des clients.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,



Diogène BATALLA
(Président)